

PIMMS MEDIATION ARTOIS GOHELLE

Place de la Gare

62820 LIBERCOURT

R A P P O R T S

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

AUDIT LEGALIS

293, AVENUE DE LA POLONIA – ZAC DU BORD DES EAUX

BP 50025 – 62251 HENIN-BEAUMONT CEDEX

PIMMS MEDIATION ARTOIS GOHELLE

Place de la Gare

62820 LIBERCOURT

Hénin-Beaumont, le 9 Juin 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PIMMS MEDIATION ARTOIS GOHELLE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association PIMMS MEDIATION ARTOIS GOHELLE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation sur l'application du règlement ANC 2022-06

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment concernant la valorisation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association PIMMS MEDIATION ARTOIS GOHELLE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Hénin-Beaumont, le 9 Juin 2026

LA SARL AUDIT LEGALIS,
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Représentée par Jean-Marie COUVEZ





Association PIMMS MEDIATION ARTOIS GOHELLE
PLACE DE LA GARE
62820 LIBERCOURT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Etats financiers au 31/12/2025

Bilan



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 438	1 438		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	231 989	211 003	20 987	54 238
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	11 129		11 129	11 983
	Autres immobilisations financières	2 179		2 179	2 179
TOTAL (I)		246 750	212 440	34 310	68 415
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	168 222		168 222	261 250
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	22 457		22 457	29 656
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
	Charges constatées d'avance	2 328		2 328	3 078
TOTAL (II)		664 747		664 747	755 549
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	911 497	212 440	699 057	823 964
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				13 308	14 162
(3) dont à plus d'un an					



Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	600 053	638 493
	Excédent ou déficit de l'exercice	(117 589)	(38 439)
	Situation nette (sous-total)	482 464	600 053
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	8 512	22 642
	Provisions réglementées		
	Total I	490 977	622 696
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	49 358	107 529
	Total III	49 358	107 529
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 620	4 791
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 155	30 566
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	76 099	57 744
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	54 848	638
	Produits constatés d'avance		
	Total V	158 722	93 739
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	699 057	823 964



Etats financiers au 31/12/2025

Compte de Résultat



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 000	34 500
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	8 260	5 353
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	14 522	14 899
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 116 081	1 123 412
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	39 325	13 839
	Utilisations des fonds dédiés	107 529	67 946
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 157	5
Total des produits d'exploitation		1 287 873	1 259 953
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	288 707	254 827
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	42 045	38 933
	Salaires	728 162	702 766
	Cotisations sociales	118 093	100 848
	Dotation aux amortissements et dépréciations	38 951	78 060
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	49 358	107 529
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	86 541	1 823
Total des charges d'exploitation		1 351 857	1 284 787
RESULTAT D'EXPLOITATION		(63 983)	(24 834)



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(63 983)	(24 834)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	496	669
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		496	669
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	102	211
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		102	211
RESULTAT FINANCIER		394	458
RESULTAT COURANT avant impôts		(63 589)	(24 376)
	Produits exceptionnels		26 275
	Charges exceptionnelles	54 000	40 339
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(54 000)	(14 064)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 288 369	1 286 898
TOTAL DES CHARGES		1 405 958	1 325 337
EXCEDENT ou DEFICIT		(117 589)	(38 439)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		24 900	24 900
Prestations en nature		18 700	18 700
Bénévolat			
TOTAL		43 600	43 600
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		43 600	43 600
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		43 600	43 600



Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et à ses règlements modificatifs, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général pour les matières non spécifiquement traitées par le règlement ANC n°2018-06.

L'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, adopté par l'ANC en novembre 2022, et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023.

Objet social

L'association a pour objet de faciliter l'accès des habitants des communautés d'agglomérations d'Hénin-Carvin, de Lens-Liévin, de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et de la Communauté Urbaine d'Arras et de toutes les personnes intéressées, aux informations et aux services proposés par les membres de l'Association ou par d'autres partenaires. D'une manière générale, elle a pour but de favoriser l'accès aux services publics et d'améliorer la vie quotidienne des populations.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Relais d'information et de médiation
- Accompagnement en cas de difficultés de paiement et dans les situations contentieuses
- Orientation et accompagnement dans les recherches d'emploi et toutes démarches administratives
- Initiation à l'informatique
- Mise à disposition d'un accès internet
- Vente de titres de transport TADAO, timbres et enveloppes



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Description des moyens mis en oeuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Investissements

- Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : Néant
- Engagés et terminés dans l'exercice : Néant
- Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : Néant

Ressources humaines

Effectif au 31/12 :

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
CDI	14	17	14
A. RELAI	9	6	6
CDD	1	2	3
P.E.C.	3	3	
CNFS	3	2	2
APPRENTIS		6	6
CONTRAT PROFESS.			1

Le montant des charges de personnel s'élève à 846 255 euros.

Autres moyens/dépenses engagées

- Le montant des dépenses à la formation continue s'élève à 17 554 euros.
- Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 288 707 euros.

Le bilan de l'exercice présente un total de 699 057 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 1 288 369 euros et un total **charges** de 1 405 958 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -117 589 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Principe et méthodes comptables

L'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire des nouvelles dispositions relatives au plan de comptes des associations et fondations.

Conformément aux dispositions de l'article 1121-1 du Plan Comptable Général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, l'association applique désormais la nouvelle nomenclature comptable spécifique aux entités sans but lucratif.

Cette évolution réglementaire a conduit principalement à :

- l'adaptation de certains comptes de la nomenclature comptable ;
- la mise à jour de la présentation des états financiers et des informations en annexe ;
- le reclassement de certains postes afin d'assurer leur conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

L'application de cette nouvelle réglementation n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat de l'exercice ni sur la situation nette de l'association. Les éventuels reclassements opérés ont été réalisés de manière à préserver la comparabilité des comptes entre les exercices.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Non applicable

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres informations

L'association gère cinq structures fixes, à Lens, Arras, Bruay la Buissière, Libercourt et Béthune, et dispose de deux Bus France Services.

Dans le cadre de la création d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, l'ensemble des structures de l'association ont obtenu en 2017 le label "Maison de services au public". L'association a désormais le label "France Services". France Services permet de créer un lieu de vie, un site commun qui propose une offre nouvelle de services culturels, sociaux, économiques ou éducatifs.

Au titre des exercices antérieurs, l'association a décidé, en raison de l'absence de valorisation, de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature qui s'analysent comme suit :

L'association dispose d'un PIMMS mobile, un véhicule destiné à aller à la rencontre du



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

public qui a été reçu en don et qui ne figure pas parmi les immobilisations.

Par ailleurs, l'association a reçu de la part d'EDF une Renault Clio et de la part d'ENEDIS une Renault Twingo, ces 2 véhicules ne sont pas valorisés dans les comptes annuels.

En 2018, l'association a reçu un don de mobilier de la part d'EDF pour l'espace d'accueil de l'établissement de Béthune et de Lens, ce mobilier n'est pas valorisé dans les comptes annuels.

Au titre de l'exercice 2025, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées comme suit :

La SNCF met à disposition de l'association un local à Libercourt moyennant un loyer annuel de 463,55 euros, la valorisation du loyer annuel en 2010 était de 7 524 euros, la contribution volontaire en nature a été comptabilisée à hauteur de 8 700 sur la base de l'évolution de l'indice de référence des loyers.

Les locaux de Bruay-la-Buissière sont mis à disposition par la mairie, cela comprend l'accès aux espaces de vie mutualisés et les charges (électricité, réseau internet, eau et chauffage). Cette contribution estimée à 10 000 euros, a été comptabilisée en contributions volontaires en nature en 2025.

Créance sur subvention – Convention VEOLIA

Au 31 décembre 2024, l'association avait comptabilisé une créance de 78 650 € correspondant au financement attendu au titre de la convention "MEDIA'O" conclue avec VEOLIA le 30 janvier 2023.

Au cours de l'exercice 2025, les éléments obtenus auprès du financeur ont confirmé l'absence de versement de cette subvention, le dispositif initial ayant été abandonné au profit d'actions distinctes non cumulables avec la convention précitée. Dans ce contexte, la créance a été considérée comme définitivement irrécouvrable.

En conséquence, la créance de 78 650 € a été sortie de l'actif au cours de l'exercice 2025. Corrélativement, la provision pour dépréciation constituée au 31 décembre 2024 à hauteur de 39 325 € a fait l'objet d'une reprise.

L'incidence nette de ces opérations sur le résultat de l'exercice 2025 se traduit par une charge de 39 325 €.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagement de remboursement d'un trop-perçu de subvention

La Caisse des Dépôts a notifié à l'Association un trop-perçu de subvention d'un montant total de 54 000 € dans le cadre du dispositif « Conseillers numériques France Services ». Ce trop-perçu concerne les financements attribués au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

À la date de clôture, l'Association a reconnu l'intégralité de cette dette envers l'organisme financeur. À la suite des échanges intervenus avec la Caisse des Dépôts, un échéancier de remboursement a été accordé.

L'incidence nette de ces opérations sur le résultat de l'exercice 2025 se traduit par une charge exceptionnelle sur exercices antérieurs de 54 000 €.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06, la dette est présentée au passif du bilan selon son échéance :

Nature	Montant (€)
Part à moins d'un an	39 000
Part à plus d'un an	15 000
Total	54 000

Cet échéancier n'emporte aucune remise de dette. L'association demeure redevable de l'intégralité du montant réclamé. La direction estime que la situation financière de l'association lui permettra d'honorer les échéances prévues.

Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées

Les engagements de l'entreprise au titre des indemnités de départ à la retraite ont été évalués à 64 616 € au 31 décembre 2025. Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, cet engagement n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation au passif et figure parmi les engagements donnés mentionnés dans l'annexe.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	

INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Autres immobilisations incorporelles	2 866			1 428	1 438
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 866			1 428	1 438

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	19 752		5 154		24 906
	Matériel de transport	178 811				178 811
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	27 727		546		28 273
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	226 289		5 700		231 989

FINANCIERES	Participations	15				15
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	14 162		13 956	14 810	13 308
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 177		13 956	14 810	13 323

TOTAL	243 332		19 656		16 238	246 750
--------------	----------------	--	---------------	--	---------------	----------------



Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			2 866		1 428	1 438
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 866		1 428	1 438
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal., agencement, aménagement divers			16 967	1 190		18 157
Matériel de transport			130 076	35 762		165 838
Matériel de bureau, mobilier			25 008	1 999		27 007
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			172 051	38 951		211 003
TOTAL			174 917	38 951	1 428	212 440

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	39 325		39 325	
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	39 325		39 325	
TOTAL GENERAL		39 325		39 325	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				39 325	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	11 129	11 129	
	Autres immobilisations financières	2 179	2 179	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	168 222	168 222	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	13 784	13 784	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	8 217	8 217	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	456	456	
	Charges constatées d'avance	2 328	2 328	
TOTAL DES CREANCES		206 314	206 314	
Prêts accordés en cours d'exercice		13 956		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		14 810		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 620	1 620		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	26 155	26 155		
	Personnel et comptes rattachés	25 432	25 432		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 907	46 907		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 760	3 760		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	54 848	39 848	15 000	
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	49 358	49 358		
TOTAL DES DETTES		208 080	193 080	15 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 159			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	638 493		38 439	600 053
Résultat de l'exercice	(38 439)	(117 589)	(38 439)	(117 589)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	22 642	4 222	18 352	8 512
Provisions réglementées				
TOTAL	622 696	(113 367)	18 352	490 977



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		8 217
Autres créances		8 217
SUBVENTIONS A RECEVOIR	8 217	



Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		39 366
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FNP</i>	5 640	5 640
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES A PAYER</i> <i>ORG. SOCIAUX - CHARGES A PAYER</i> <i>ETAT CH SOC/CONGES</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	25 432 7 334 890 70	33 726



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		2 328	2 328
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 328



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			49 358	49 358
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				49 358



Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contrib. fi. des autorités de tarification							
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Cf.état Contrib.financières d'autres org.	107 529		107 529		49 358	49 358	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	107 529		107 529		49 358	49 358	



Contributions financières d'autres organismes

Contributions financières d'autres organismes	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt ppts ss dep.
ENGIE - ACTION MEDIATION ENERGIE V6	6 120		6 120				
CD - FSL PRECARITE ENERGETIQUE	9 647		9 647				
KEOLIS ARTIS - ATELIERS MOBILITES	1 667		1 667				
SIA HABITAT - MEDIATION SORTANTE	7 662		7 662				
VEOLIA - PROXI CAHC	3 333		3 333				
VEOLIA - SOLIDARITE CAHC	10 000		10 000				
ICF - PERFORMANCES	8 667		8 667				
LES INVISIBLES JEUNES	5 613		5 613				
MALAKOFF - MOBILITE DOREE	23 571		23 571				
MALAKOFF - RESEAU DE CONFIANCE	14 583		14 583				
CONSEILLERS NUMERIQUES	16 667		16 667				
ENGIE - ACTION MEDIATION ENERGIE V7					7 140	7 140	
ACTION BASKET SENIORS					1 144	1 144	
CARSAT - MOBILITE DOREE					6 429	6 429	
PAS DE CALAIS - MOBILITE DOREE					4 923	4 923	
SIA HABITAT - MEDIATION SORTANTE					17 500	17 500	
CONSEILLER NUMERIQUE					12 222	12 222	
Totalisation	107 529		107 529		49 358	49 358	



**PIMMS MEDIATION ARTOIS
GOHELLE**

Place de la Gare

62820 LIBERCOURT

R A P P O R T S P E C I A L
D U C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S
S U R L E S C O N V E N T I O N S R E G L E M E N T E E S
E X E R C I C E A U 3 1 D E C E M B R E 2 0 2 5

**PIMMS MEDIATION ARTOIS
GOHELLE**

Place de la Gare

62820 LIBERCOURT

Hénin-Beaumont, le 9 juin 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres de l'Association

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR VOTRE ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article L 612-5 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- Attributions de dons en nature :
 - o L'association a reçu un véhicule Renault Clio par EDF
 - o L'association a reçu un véhicule Renault Twingo par ENEDIS
 - o L'association a reçu un véhicule Renault KANGOO par ENEDIS
- Appels de cotisations des différents partenaires et collectivités pour l'année 2025 :
 - o SNCF, montant facturé : 1 000€
 - o KEOLIS, montant facturé : 1 000€
- Mise à disposition gratuite des locaux de Libercourt par SNCF moyennant un loyer annuel de 463.55€ en 2024. La valorisation du loyer annuel en 2010 était de 7524€.



Une contribution volontaire en nature a été comptabilisée en 2025 pour un montant de 8 700€ sur la base de l'indice de référence des loyers.

- Convention de bail civil concernant la location des locaux sis au 26 rue Malherbe à LIEVIN (62800) par SIA HABITAT moyennant un loyer mensuel de 457.98 € en 2025, soit comptabilisé en charges 5 506.68 €
- Subventions EDF : montant porté en produits sur 2025 : 50 000€
- Subvention DALKIA : montant porté en produits sur 2025 : 10 000€
- Subvention ENEDIS : montant porté en produits sur 2025 : 5 000€
- Subvention KEOLIS : montant porté en produits sur 2025 : 6 500€
- Subvention KEOLIS WESTEL : montant porté en produits sur 2025 : 3 000€
- Subvention SIA : montant porté en produits sur 2025 : 35 000€
- Subvention SNCF : montant porté en produits sur 2025 : 27 500€
- Subvention VEOLIA : montant porté en produits sur 2025 : 42 900€

Fait à Hénin-Beaumont, le 9 juin 2026

Jean-Marie COUVEZ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Pour la SARL AUDIT LEGALIS

